

TOUS MOBILISÉS



En forêt, pas de feu



Toute l'année en forêt,
il est interdit de fumer et de faire du feu.

Le saviez-vous ?

Allumer une cigarette ou un feu de camp est passible d'une amende de 135 € qui sera aggravée en cas de responsabilité de dégâts à autrui.

Accès en forêt

En période à risque incendie, l'accès à certains massifs peut être limité ou interdit. Pour connaître les sites forestiers ouverts :

- Alpes Maritimes** 04 89 96 43 43
- Aude** www.aude.gouv.fr
- Bouches-du-Rhône** 08 11 20 13 13
- Var** 04 89 96 43 43
- Vaucluse** 04 88 17 80 00
- Corse** www.corse.pref.gouv.fr

- Smoking and lighting fires are forbidden in forests
- Rauchen und Feuer anzünden ist im Wald verboten
- Roken en brand maken is in de bos verboden
- Està prohibido fumar y encender fuego en el bosque
- E vietato fumare e accendere un fuoco in foresta
- Està prohibit fumar i fer foc al bosc
- Hè difesu di fumà o di fà fochi in foresta

Surveillance

De nombreuses patrouilles et vigies surveillent les espaces naturels à risque. Les Comités communaux feux de forêts, les agents de l'État, de l'Office National des Forêts et des Départements, présents dans les massifs, peuvent ainsi donner l'alerte pour un départ de feu et orienter la lutte.



Sur la route, pas de mégot



Toute l'année, il est interdit de jeter des mégots sur les routes (et leurs abords) qui traversent des zones boisées, des garrigues ou des maquis.

Le saviez-vous ?

Les automobilistes surpris à jeter leurs mégots, peuvent être verbalisés de 135 € par des agents assermentés (gendarmerie, police, ONF, DDTM...) sur simple relevé d'immatriculation du véhicule.

Circulation

Le stationnement et la circulation de véhicules sur les pistes forestières sont strictement réglementés. La circulation hors des pistes est interdite à tout véhicule. Le stationnement des véhicules ne doit pas gêner l'intervention des secours.

- It is forbidden to throw your cigarette butt on the road
- Es ist verboten seine Kippe auf der Straße zu werfen
- Het is verboden zijn peukje op de weg te werpen
- Està prohibido tirar las colillas en la carretera
- E vietato buttare il mozzicone di sigaretta per strada
- Està prohibit llençar burilles de cigaretta a la carretera
- Hè difesu di lampà mocculi nantu à e strade

Week-ends de grands départs

Rendez-vous sur les aires d'autoroutes du sud de la France où les bénévoles des Comités communaux feux de forêts (CCFF) organisent des animations spéciales en partenariat avec



4 incendies sur 5 sont dus à l'imprudence



Dans le jardin, des risques



Toutes les constructions doivent respecter l'obligation de débroussaillage. Dans les jardins, ne brûlez jamais de végétaux en été.

Le saviez-vous ?

Le brûlage des végétaux est strictement interdit en période à risques. L'emploi du feu est réglementé par des arrêtés préfectoraux.

Barbecues

Ils émettent des particules incandescentes. Il est recommandé de les accoler à une façade et de les munir d'un conduit de cheminée avec une grille pare-brandons.

- Never burn vegetation in summer
- Im Sommer verbrennen Sie nie Gartenabfällen von Laub
- In de zomer plantaardige vezel nooit verbranden
- Nunca quemem vegetación en verano
- Non bruciare mai vegetali in estate
- No cremeu mai vegetació o restes de vegetació a l'estiu
- Di statina, ùn si brusgia a vegetazione

Les dangers du feu

À proximité d'un incendie, les dangers sont nombreux :

- La fumée est toxique et désoriente.
- Le feu "court" plus vite qu'un randonneur.
- La panique peut provoquer des accidents mortels.

Le meilleur refuge est une habitation en dur, aux abords correctement débroussaillés.



www.prevention-incendie-foret.com
www.dpfn.fr

Conception graphique : azalea.fr - Visual communication - Les photographes.com
Ce document ne peut être vendu - 2012

En collaboration avec les
Comités Communaux Feux de Forêts.



Campagne 2012 réalisée par :



PAS D'IMPRUDENCES
en zones méditerranéennes



Donnez l'alerte !



18
112

**Vous êtes témoin d'un départ de feu,
téléphonez au 18 ou au 112 pour prévenir les secours.**
Sur autoroute, utilisez les bornes oranges disponibles tous les 2 km

- Witness a fire start, phone 18 or 112
- Zeuge eines beginnenden Brandes, wählen Sie 18 oder 112
- Getuige van een beginnende brand, bel 18 of 112
- Testigo de un incendio, llame al 18 o al 112
- Testimone di un incendio, chiama il 18 o il 112
- Si veieu un inici d'incendi, truqueu al 18 o al 112
- Testimone di una partenza di focu, chjamate à u 18 o à u 112

Soyez...

Rapide pour ALERTER,
c'est un facteur clé pour limiter le sinistre.

Précis pour LOCALISER,
les secours seront plus vite sur les lieux.

Clair pour RENSEIGNER,
plusieurs précisions vous seront demandées par l'opérateur :

- vos coordonnées pour pouvoir vous rappeler si nécessaire,
- le lieu de l'incendie et sa cause éventuelle,
- la nature des dégâts et des menaces constatées.



Protéger pour mieux partager

LES TRÉSORS NATURELS DU LANGUEDOC-ROUSSILLON.

Le Languedoc-Roussillon vous accueille et vous propose de partir à la découverte d'un patrimoine naturel extraordinaire. Première région métropolitaine pour la biodiversité, le Languedoc-Roussillon héberge deux tiers des espèces animales et végétales existant en France.

Le Languedoc-Roussillon, c'est aussi un patrimoine naturel protégé et géré. Le Parc national des Cévennes, trois Parcs naturels régionaux, 25 Réserves naturelles et les sites du Conservatoire du Littoral, autant d'espaces d'exception entre monts et vallées, plaines et collines, forêts et garrigues. Le Languedoc-Roussillon vous offre ses trésors de nature à découvrir en toute liberté.

Ce patrimoine est riche et fragile. Il est particulièrement sensible aux incendies. Nous en sommes tous responsables. Alors, mobilisons-nous, soyons vigilants, protégeons nos espaces naturels ! adoptons tous un comportement adapté : respectons les quelques règles de sécurité pour éviter qu'ils ne partent en fumée !

Bonne découverte.

RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

• www.laregion.fr

COMITÉ RÉGIONAL DU TOURISME LANGUEDOC-ROUSSILLON

• www.sunfrance.com

INFOS PRÉVENTION INCENDIES

• www.languedoc-roussillon.ecologie.gouv.fr
 • www.entente-valabre.com
 • www.dpfm.fr

La Région s'engage...

...en menant une politique ambitieuse pour préserver son patrimoine naturel et prévenir le risque incendie de forêt. La Région agit pour protéger ses "trésors naturels" que sont les Parcs nationaux et régionaux et les réserves naturelles, maintenir des corridors écologiques, préserver les espèces emblématiques.

La région est également aux côtés des acteurs de la forêt et du bois pour aménager les forêts et mieux prévenir les incendies.



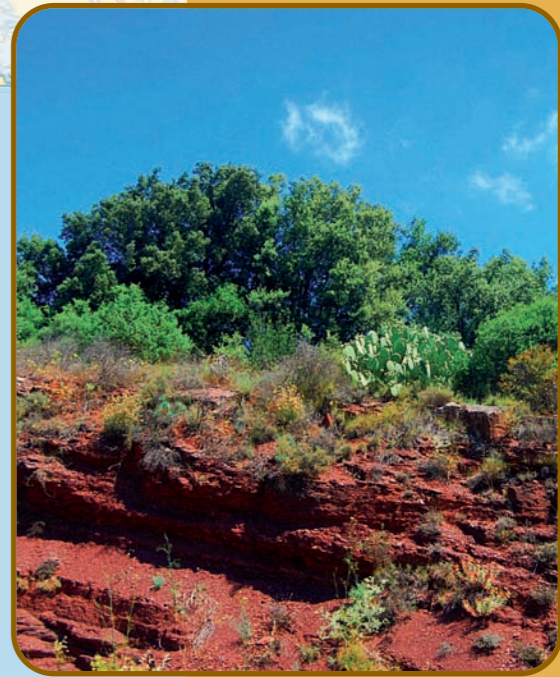
La forêt en Languedoc-Roussillon

Importante, diversifiée mais fragile.

En Languedoc-Roussillon, plus du tiers du territoire est couvert par des espaces boisés. La surface de la forêt du Languedoc-Roussillon a doublé au cours du vingtième siècle. C'est aujourd'hui plus d'un million d'hectares !

Très vaste, la forêt du Languedoc-Roussillon est aussi très diversifiée. Non loin des garrigues, pinèdes ou taillis de chênes verts typiques de la zone méditerranéenne, on trouve aussi des châtaigneraies ou encore des futaies de résineux dans l'arrière-pays.

Vulnérables au risque incendie, ce sont des espaces fragiles.



Légende	Trésors de Nature
Aéroport	Parc National des Cévennes
Gare TGV	Parcs Naturels Régionaux
Jardin remarquable	Parcs naturels régionaux
Plus beau village de France	PNR des Pyrénées catalanes
Grand Site de France	PNR de la Narbonnaise en Méditerranée
Chemin de St Jacques de Compostelle	PNR du Haut-Languedoc
Rivières & Canaux du Midi	Réserves naturelles
0 5 10 15 20 km	Réserves Naturelles Régionales
Copyright cartographie	1 RNR de Nyer
Points de Repère © Reproduction interdite	4 RNR de Coumiac
	5 RNR de La Lieude
	7 RNR de Mahistre et Musette
	8 RNR du Scamandre
	9 RNR de Combe Chaude
	12 RNR des Gorges du Gardon
	Réserves Naturelles Nationales
	13 RNN de la Vallée d'Eyne
	14 RNN Mantet
	15 RNN de Prats-de-Mollo-La-Preste
	16 RNN de Py